

Bulletin d'adhésion

...2019 - 2020...

AMAP La Jur'Ainsienne

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association fonctionne sur le mode du **partage des tâches et du bénévolat**.

Aidez nous par votre présence, votre confiance et votre participation, à développer l'agriculture paysanne locale. D'avance merci !!!!!

Toute personne adhérant à l'association s'engage prendre connaissance et à les respecter :

- ✓ de la Charte des AMAP mise à la disposition au moment de l'adhésion et envoyer par mail.
- ✓ des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association mis à la disposition au moment de l'adhésion et envoyer par mail.

Toute personne adhérant à l'association **s'engage à participer à 2 permanences pour aider au déchargement des produits et à leurs distributions en s'inscrivant sur le calendrier établi au local.**

Je soussigné(e) :

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :@.....

Portable :

Adhère à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne "Jur'Ainsienne" pour l'année 2019-2020.

Le montant de l'adhésion pour la période du 24 Octobre 2019 au 15 Octobre 2020 est de 15€ :

- ✓ 7€ pour couvrir les frais d'envoi de courrier, des assemblées générales, des relations avec les paysans lors des animations de l'association.
- ✓ 8€ reversés pour la cotisation au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes

Fait à Le/...../.....

Le consommateur (Nom Prénom et Signature)

Précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Adresse du siège social de l'association :

AMAP La Jur'Ainsienne
21 Rue Jules Michelet
01100 OYONNAX

Bulletin d'adhésion

...2019 - 2020...

AMAP La Jur'Ainsienne

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association fonctionne sur le mode du **partage des tâches et du bénévolat**.

Aidez nous par votre présence, votre confiance et votre participation, à développer l'agriculture paysanne locale. D'avance merci !!!!!

Toute personne adhérant à l'association s'engage prendre connaissance et à les respecter :

- ✓ de la Charte des AMAP mise à la disposition au moment de l'adhésion et envoyer par mail.
- ✓ des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association mis à la disposition au moment de l'adhésion et envoyer par mail.

Toute personne adhérant à l'association **s'engage à participer à 2 permanences pour aider au déchargement des produits et à leurs distributions en s'inscrivant sur le calendrier établi au local.**

Je soussigné(e) :

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :@.....

Portable :

Adhère à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne "Jur'Ainsienne" pour l'année 2019-2020.

Le montant de l'adhésion pour la période du 24 Octobre 2019 au 15 Octobre 2020 est de 15€ :

- ✓ 7€ pour couvrir les frais d'envoi de courrier, des assemblées générales, des relations avec les paysans lors des animations de l'association.
- ✓ 8€ reversés pour la cotisation au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes

Fait à Le/...../.....

Le consomm'acteur (Nom Prénom et Signature)
Précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Adresse du siège social de l'association :
AMAP La Jur'Ainsienne
21 Rue Jules Michelet
01100 OYONNAX